



Contacts

➤ **Myriam Vancoppenolle**
Directrice du Multi-accueil « A Petits Pas »
Tél : 03 20 10 16 00
E-mail : crèche@santes.fr

➤ **Fabienne Ernould**
Responsable Relais Petite Enfance
Tél : 03 20 10 16 09
E-mail : rpe@santes.fr

➤ **Sandrine Caesteker**
Chargée de coopération auprès de la CAF
Service Petite enfance, Enfance et Jeunesse
Tél : 03 20 38 89 32
E-mail : accueildeloisirs@santes.fr

➤ **Sophie Domingues**
Service facturation
Tél : 03 20 38 89 32
E-mail : enfance@santes.fr

➤ **Maité Buisine** • Tél : 07 86 83 40 21

➤ **Camille Rifflet** • Tél : 06 73 23 43 50

Responsables des activités périscolaires et extrascolaires
E-mail : peri.extra.scolaire-cantine@santes.fr

www.santes.fr

Santes
MA VILLE

Santes
MA VILLE

Le guide

de la petite enfance
et de l'enfance

De 0 à 11 ans



Pour une commune, la jeunesse est une richesse : nos enfants représentent l'avenir. Il nous semble primordial de proposer une multiplicité de services afin d'accompagner au mieux les enfants et leurs parents au quotidien.

Nous sommes fières de vous présenter ce premier guide de "la Petite enfance et de l'enfance".

A l'image de notre politique jeunesse forte, il est très complet, et nous espérons qu'il viendra répondre à vos questions.

Nous, élues de la commission jeunesse, restons disponibles pour échanger avec vous.



Audrey Hecquet,
Maire-adjointe
Jeunesse et éducation
audrey.hecquet@santes.fr



Céline Bogaert,
Conseillère déléguée
à la Petite enfance
celine.bogaert@santes.fr



Multi-accueil « A Petits Pas »	4
Relais Petite Enfance	5
Maison d'Assistants Maternels « M.A.M. ZÈLE ».....	6
Ecoles	7
Conseil Municipal des Enfants.....	8
Associations des parents d'élèves	8
Accueils périscolaires	9
Accueils de loisirs	10
Protection Maternelle Infantile	11
Coûts, aides et déductions fiscales	12
Autour de la parentalité	13
Les associations	15
Charte de la laïcité à l'école	16
Charte d'accueil du jeune enfant	17
Numéros utiles • Calendrier scolaire.....	18

Le multi-accueil

« A Petits Pas »

98, rue du Maréchal Foch
59211 Santes
03 20 10 16 00 • creche@santes.fr
Directrice : Myriam Vancoppenolle



Le multi-accueil est un lieu d'accueil de l'enfant et de ses parents. C'est un lieu de vie collectif où l'éveil et le bien-être sont au cœur des préoccupations des équipes. Des professionnels de la petite enfance : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP accompagnant éducatif petite enfance, veillent à la sécurité affective de votre enfant, à son développement, à son bien-être et l'accompagnent vers la socialisation.

Sont accueillis les enfants **âgés de 10 semaines à 3 ans révolus**. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis après entretien avec la directrice.

La structure peut accueillir 20 enfants à la journée de 7h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, 15 enfants le mercredi de 7h30 à 18h30. Pendant les petites vacances scolaires, la structure accueille 15 enfants de 7h30 à 18h30.

La structure est fermée 4 semaines en été (au mois d'août, sauf exception), une semaine entre Noël et Nouvel an et au pont de l'Ascension. L'accueil collectif peut être régulier ou occasionnel, mais aussi pour une urgence.

➤ **Accueil collectif régulier :** lorsque l'enfant vient dans l'établissement de façon régulière à temps complet ou partiel, avec la mise en place d'un contrat.

➤ **Accueil collectif occasionnel :** répond à un besoin ponctuel et irrégulier. Sa spécificité réside dans le fait qu'il ne se renouvelle pas à un rythme prévisible d'avance.

➤ **Accueil collectif d'urgence :** répond à une situation imprévue ponctuelle, en fonction des disponibilités.

Inscription : Toute demande d'inscription doit faire l'objet d'un courrier adressé à Monsieur le Maire. Un rendez-vous avec la directrice de la structure vous sera ensuite proposé. Celui-ci vous permettra d'avoir une information sur l'accueil collectif et individuel mais aussi de répondre à certaines de vos questions. Une fois votre place en crèche réservée, un autre rendez-vous vous sera proposé pour établir un contrat, organiser la période de familiarisation et répondre à vos questions concernant l'accueil à la crèche.

Le R.P.E

Relais Petite Enfance

98, rue du Maréchal Foch
59211 Santes
03 20 10 16 09 • rpe@santes.fr
Responsable : Fabienne Ernould



Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'accueil, de rencontres, d'informations, d'échanges, d'écoute et de convivialité. Il offre un service gratuit pour les parents, les assistantes maternelles et les enfants.

➤ Pour les parents ou futurs parents, le RPE propose :

- un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant (spécificités des différents modes d'accueil, liste des assistantes maternelles agréées sur la commune),
- une aide pour les démarches administratives liées à l'accueil de l'enfant
- des informations sur vos droits et devoirs en tant qu'employeur,
- une écoute et un soutien pour les questions relatives à votre enfant (développement de l'enfant, relations avec l'assistante maternelle, questions pédagogiques...).

➤ Pour les assistant(e)s maternel(le)s ou candidat(e)s au métier, le RPE propose :

- des informations sur l'obtention de l'agrément et l'exercice du métier d'assistant(e) maternel(le),



• des conseils sur tout ce qui concerne votre métier (droits et devoirs de l'assistante maternelle, convention collective, contrats, formation, questions relatives à l'enfant ou à la relation avec les parents...),

• un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.

➤ Pour les enfants, le RPE propose :

- des ateliers d'éveil pour leur permettre de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes avec leur assistante maternelle,
- des sorties, des temps forts avec leurs parents (Noël, fête des parents, pique-nique...).

Permanences du RPE :

- le mardi de 13h à 16h
- le vendredi de 14h à 17h (de préférence sur rendez-vous).

Ateliers d'éveil :

le mardi matin et le vendredi matin de 9h à 11h.

La M.A.M. « M.A.M. ZÈLE »

(Maison d'Assistants Maternels)

21, rue du Maréchal Foch
59211 Santes
06 95 09 97 08
mamzele59211@gmail.com



➤ Responsables :

Karine Suvée, assistante maternelle depuis 20 ans.

Laetitia Tournemine, assistante maternelle depuis 18 ans.

« Notre projet est d'amener à l'enfant un accueil sécurisant où il puisse évoluer et grandir en toute sérénité en lui donnant des outils comme la langue des signes, le préparer au mieux à l'entrée à l'école en favorisant l'autonomie ».

La maison d'assistants maternels est une association à but non lucratif, regroupant des assistants maternels en structure.

➤ Les objectifs :

- Pour les parents : bénéficier d'un accueil collectif en conservant l'accueil individuel.
- Pour les assistantes maternelles : rompre l'isolement et partager des expériences, les jeux, les journées et les frais professionnels.
- Pour l'enfant, des journées ritualisées avec éveils, écoute et bienveillance dans des locaux aux décors enfantins et adaptés.

➤ **Capacités d'accueil** : 7 enfants âgés entre 0 et 4 ans (6 dès la naissance et 1 à partir de 2 ans).

➤ Horaires d'ouverture :

de 8h à 18h (variables en fonction des contrats).

➤ Pour s'inscrire :

écrire à mamzele59211@gmail.com pour une rencontre avec les responsables.

Les écoles

Le groupe scolaire public Henri Matisse



➤ Avenue du Ramponneau, Santes
Tél : 03 20 07 99 90
Directrice : Dominique Verrier



- Classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- Les inscriptions se font directement auprès de la directrice sur rendez-vous (courant mars).
- Accueil des enfants dès 2 ans (selon disponibilités).
- Cantine, études, garderies : voir accueils périscolaires (page 9).

L'école privée Notre-Dame - Sainte-Thérèse



➤ **Ecole primaire** : 152, rue du Maréchal Foch, Santes.
➤ **Ecole maternelle** : 163, rue du Maréchal Foch, Santes.
Tél : 03 20 50 18 50
Directrice : Carole Mortreux

- Classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **En maternelle** : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h35.
- **En primaire** : de 8h35 à 11h35 et de 13h35 à 16h40.
- Les inscriptions se font directement auprès de la directrice (tout au long de l'année).
- Accueil des enfants dès 2 ans (selon disponibilités).
- Cantine, études, garderies : voir accueils périscolaires (page 9).



Le Conseil Municipal des Enfants



Qu'est-ce que le CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants réunit les enfants santois de CE2 et de CM1 des 2 écoles. Ces jeunes conseillers sont « élus » au sein même de l'école par leurs camarades. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

Comment fonctionne le CME ?

Les élèves scolarisés en CE2 ou CM1 à Santes peuvent voter pour leurs camarades qui se sont pré-

sentés aux élections. Le vote et le dépouillement ont lieu dans les écoles de la ville tous les deux ans. Les conseillers se réunissent plusieurs fois dans l'année pour travailler sur des projets et rencontrer les acteurs du terrain.

Qui l'anime ?

Le Conseil Municipal des Enfants est animé par Coralie Pluquin, Conseillère municipale déléguée au CME. En fonction des projets et des besoins, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Contact : **Coralie Pluquin,**
coralie.pluquin@santes.fr

Associations des parents d'élèves

Une association de parents d'élèves défend les intérêts des parents d'élèves. Elle a pour missions de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'information et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

Ecole Henri Matisse :

➤ Amicale Laïque :

06 42 16 57 07

amicalesantesmatisse@gmail.com

Facebook Amicale Laïque Santes

➤ Les enfants d'abord :

les.enfants.d.abord.santes@gmail.com

Site : sites.google.com/view/lesenfantsdabord

Facebook Les Enfants d'Abord de Santes

Ecole Notre-Dame - Sainte-Thérèse :

➤ A.P.E.L. Notre-Dame

Sainte-Thérèse :

apel.santes@gmail.com

Facebook APEL de l'Ecole Notre-Dame du
Perpétuel Secours/SainteThérèse de
Santes

➤ OGE (écoles et familles Sacré-Cœur-
Saint-Pierre :

ogec.ecole.santes@gmail.com

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont les temps passés à l'école en dehors des heures d'enseignement obligatoires : le matin, le soir, à la pause du déjeuner, l'étude et les accueils de loisirs des mercredis



Groupe scolaire Henri Matisse :

Tél : 06 71 19 15 92

➤ Garderies :

Matin : de 7h30 à 8h30.

Soir : de 16h30 à 18h30.

➤ Cantine :

service de 11h30 à 13h30.

Pour ces deux services, les inscriptions se font automatiquement à l'inscription à l'école, puis vous l'utilisez en fonction de vos besoins.

➤ **Etudes surveillées :** pour les élèves du primaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30.

Inscription à l'année.



Ecole Notre-Dame - Sainte-Thérèse :

➤ Garderies :

Pour les maternelles : de 7h20 à 8h20 et de 16h35 à 18h30.

Pour les primaires : de 7h25 à 8h25, étude surveillée de 16h40 à 17h45 puis garderie de 17h45 à 18h30.

➤ **Cantine :** Service de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et de 11h35 à 13h35 pour les primaires.

➤ **Études surveillées :** de 16h40 à 17h45.



Les accueils de loisirs des mercredis :

Groupe scolaire Henri Matisse

Responsable : Maïté Buisine

Ouverts à tous les enfants de 2 ans (enfants scolarisés) à 16 ans.

Une garderie est proposée le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Le matin **des ateliers « découverte sportive »** sont proposés aux primaires (places limitées à 24 enfants).

Les réservations se font de période à période (entre chaque vacances scolaires), directement sur le kiosque famille pour les familles connues du service Enfance, ou en se rendant au service Enfance en mairie pour les familles n'ayant pas d'accès.

3 formules au choix :

➤ Le matin de 9h30 à 13h30 (avec repas).

➤ La journée de 9h30 à 17h (avec repas + goûter).

➤ L'après-midi de 13h30 à 17h (avec goûter).

Les accueils de loisirs

Les petites vacances

Groupe scolaire Henri Matisse

Responsable : Maïté Buisine

Tél : 07 86 83 40 21

Horaires : de 9h30 à 17h (repas et goûter compris).

➤ **Garderie le matin** de 7h30 à 9h30.

➤ **Garderie le soir** de 17h à 18h.

• Les accueils sont ouverts pour les enfants dès 2 ans (enfants scolarisés) jusqu'à 16 ans.

• Les accueils de loisirs sont ouverts à chaque vacances scolaires sauf à Noël.

• Les inscriptions se font à la journée.

Les inscriptions se font directement sur le kiosque famille (si vous êtes connu du service Enfance) ou en vous rendant au service Enfance en mairie.

Accédez au kiosque famille en scannant ce QR code :



L'été

Horaires : de 9h30 à 17h (repas et goûter compris)

• **Garderie le matin** de 7h30 à 9h30

• **Garderie le soir** de 17h à 18h

• Les inscriptions se font à la semaine

• Les inscriptions se font directement sur le kiosque famille (si vous êtes connu du service Enfance) ou en vous rendant au service Enfance en mairie.

➤ Centre traditionnel

Groupe scolaire Henri Matisse

Responsable : Maïté Buisine

Tél : 07 86 83 40 21

Les accueils sont ouverts pour les enfants dès 2 ans (enfants scolarisés) à 16 ans, pendant 6 semaines.

➤ Centre sportif

Salle Municipale,

avenue de Niedernberg

Responsable : Camille Rifflet

Tél : 06 73 23 43 50

Les accueils sont ouverts de 6 ans (scolarisé en CP) à 16 ans, pendant 4 semaines.



La Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, qui organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans.

La PMI d'Haubourdin reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

16, rue d'Englos 59 482 Haubourdin Cedex

Tél : 03 59 73 07 70

Une permanence a lieu à Santes (au multi-accueil « A Petits Pas ») **le 1^{er} et le 3^e lundis de chaque mois, sur rendez-vous.**

Permanences sociales :

➤ Madame HOTOT, assistante sociale

Sans rendez-vous :

● **1^{er} jeudi du mois** de 14h à 16h, permanence à la mairie d'Hallennes-lez-Haubourdin.

Adresse : 4 rue Louis Pasteur 59320 Hallennes-lez-Haubourdin.

● **2^e jeudi du mois** de 14h à 16h, permanence au Centre de la Petite Enfance "A Petits Pas" de Santes.

Adresse : 98 rue du Maréchal Foch 59211 Santes.

● **3^e jeudi du mois** de 14h à 16h, permanence à la mairie d'Emmerin.

Adresse : 4 rue Auguste Potié 59320 Emmerin.

● **4^e jeudi du mois** de 14h à 16h, permanence à l'UTPAS d'Haubourdin.

Adresse : 16 rue d'Englos 59320 Haubourdin.

Madame Hotot peut recevoir sur rendez-vous en contactant l'UTPAS d'Haubourdin - La Bassée au **03 59 73 07 70**.

➤ **Madame Delbecque, Conseillère en économie sociale et familiale**, peut également recevoir sur rendez-vous uniquement, en contactant l'UTPAS d'Haubourdin - La Bassée au **03 59 73 07 70**.

Tarifs

➤ **Multi accueil** : La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge. Le montant est ensuite calculé selon le nombre d'heures d'accueil contractualisé.

Simulation et aides financières sur www.mon-enfant.fr

➤ **Cantine et accueils périscolaires** :

• **Au groupe scolaire Henri Matisse**, les tarifs sont en fonction du quotient familial CAF (plus d'infos au service enfance : enfance@santes.fr).

• **Pour l'école Notre-Dame - Sainte-Thérèse**, les tarifs sont communiqués par la directrice au moment de l'inscription.

➤ **Accueils extrascolaires** : Les tarifs sont en fonction du quotient familial CAF (plus d'infos au service Enfance : enfance@santes.fr).

Paiements

En ligne : www.santes.fr (Kiosque famille) : accueils de loisirs, crèche, ALSH mercredis, PVS, garderie et cantine pour Henri Matisse.

Ou directement en mairie (chèque, espèces, ANCV, CESU)

Ne concerne pas la cantine et les garderies de l'école Notre-Dame - Sainte-Thérèse.

Les aides financières pour la garde d'enfants

➤ **CAF** (CMG, Paje, allocations, rentrées scolaires) : plus d'informations sur le site de la Caisse d'allocations familiales www.caf.fr

➤ **MSA** pour les parents travaillant dans le milieu agricole, plus d'informations sur le site de la Mutuelle Santé Agricole www.msa.fr

➤ **Région** : aide à la garde d'enfants
Info : age-infos@hautdefrance.fr

Déductions fiscales

Crédits d'impôts : Pour les enfants de moins de 6 ans, à hauteur de 50% pour les frais engagés (multi-accueil, accueils périscolaires, accueils extrascolaires).



La bibliothèque

Située au 1^{er} étage de l'Espace Simone Veil, face à la mairie.

Responsable : Catherine Peignaud
bibliosantes@gmail.com
santes.bibli.fr

La bibliothèque propose à tous (bébés, enfants, jeunes et adultes) plus de 8000 documents et livres. Vous y trouverez des romans, des policiers, des bandes dessinées, des mangas, des albums pour enfants... Un abonnement annuel permet d'emprunter jusqu'à 10 (ou 15) livres par visite. Une petite participation est demandée pour chaque emprunt. La bibliothèque est gérée par une équipe de 10 bénévoles.

➤ **Heures d'ouverture**

Lundi : 15h - 17h.

Mercredi : 15h - 18h.

Samedi : 16h - 18h.

Dimanche : 10h30 - 12h.



L'Espace culturel Agora

Avenue des Sports

Responsables :

Nicolas Vancayzele

Malika Lamri

Tél : 03 20 07 75 14

communication.culture@santes.fr

billetterie.agora@santes.fr

L'Espace culturel Agora est un haut lieu de la culture dans les Weppes. Chaque année de nombreux spectacles (théâtre, chant, danse, humour, jeune public...) s'y déroulent.

Des séances de cinéma pour les enfants et les familles y sont programmées régulièrement.



Chaque 1^{er} mercredi du mois, venez vivre une séance pour les tout-petits avec des programmes de courts métrages. Vous ferez la connaissance de Carabistouille, personnage farfelu et attachant qui sera là pour vous accueillir.

➤ **Horaires d'ouverture accueil et billetterie** : lundi durant la séance de cinéma de 19h45 à 21h30 et du mardi au vendredi de 14h à 17h.

Toute la programmation sur www.santes.fr



Relais Nature du Parc de la Deûle

20 Chemin du Halage à Santes
relaisdeule@lillemetropole.fr
03 20 63 11 22

Ouvert d'avril à octobre.



Chaque mois : l'équipe vous propose un atelier créatif accessible en autonomie au cours de votre visite, et une exposition temporaire en libre accès ! Un samedi par mois, à 9h30, participez à une mini formation pour apprendre une technique « nature », un atelier « do it yourself » (faire par soi-même). Profitez des vacances de printemps et d'été, du mercredi au vendredi, pour réaliser en famille, un objet à installer sur votre balcon ou dans votre jardin. L'objectif ? Accueillir la faune locale !

Aux portes de la Gîte, retrouvez le Relais Nature : centre d'interprétation de la faune et de la flore locales. Lieu convivial en accès libre : à l'étage, une exposition temporaire vous est proposée chaque mois. L'exposition permanente « La Nature retrouvée » est placée sous le signe du jeu et de la découverte. Au moyen d'installations interactives, plongez au cœur de la mare avec la grenouille, suivez la taupe dans ses galeries, virevoltez de fleur en fleur avec le papillon, écoutez le pic au fond du bois. Ici, les mains ne restent jamais dans les poches... Vous êtes priés de toucher à tout ! Le Jardin des expériences vous emmène à la rencontre du vivant. Soyez attentif, sentez, observez, écoutez, plukez, fouillez, jouez... Un moment partagé en famille avec la faune et la flore locales.

Pêle-mêle : les "plus" de la commune

➤ Diverses animations sont organisées par l'association "Les F.E.T.A.R.D.S." :

- Les ateliers du Père Noël : atelier sur bois, en novembre.
- Cortège à roulettes lors des ducasses d'été et d'automne.
- Fête de Mardi gras, Fête d'Halloween, la retraite aux flambeaux (13 juillet)...

➤ Des ateliers (gestion des émotions, relaxation...) et groupe d'échanges entre parents sont proposés par l'association « Ma petite tribu ».

📘 **Ma petite tribu - Ressources et partage**



Les associations

➤ Sportives :

Basket Ball	07 83 15 56 28	bbsantes@gmail.com 📘 Basket ball saintois	≥ 4 ans
Football Club	06 88 69 68 07	ludovic.rasson@gmail.com Site : fcsantes.footeo.com	≥ 6 ans
Gym enfant	07 69 04 11 24 06 72 10 33 42	gym.volontaire.santes@gmail.com 📘 GV Mixte Santes	3-5 ans
Karaté Kyokushinkai	07 80 60 40 58 Site : skk.fr	santeskaratekyokushinkai@gmail.com	≥ 4 ans
Karaté Shindokai	07 77 36 03 18	frederic.brasme@orange.fr	≥ 6 ans
Santes Ultimate (Frisbee)	06 86 08 59 75	santesultimate@gmail.com	≥ 8 ans
Tennis Club	06 29 41 39 04	tcsantes@free.fr Site : tcsantes.fr	≥ 4 ans
Tennis de table	06 20 93 44 86	cttsantes@gmail.com Site : santes-tennis-de-table.sportsregions.fr	≥ 5 ans

➤ Culturelles :

Fabuleuse Fée bulleuse (atelier d'expression créative)	06 95 67 03 75	📘 Sylvie Laféebulleuse	≥ 3 ans
Scouts et Guides de France	06 61 61 90 80	sgdf.paysdewepes@gmail.com	≥ 9 ans

➤ Danse, musique :

Atelier de danse Isadora II	09 53 22 48 85	danse.isadora2@gmail.com 📘 Association Isadora II	≥ 4 ans
Ensemble Music'À Santes	03 20 50 74 06	harmoniesantes@gmail.com 📘 Ecole de musique de la ville de Santes	≥ 6 ans
Club Guitare	06 51 47 09 57	antoine.bellanger@gmail.com 📘 Club Guitare De Santes	≥ 10 ans

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

●● LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ●●

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

●● L'ÉCOLE EST LAÏQUE ●●

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

